



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau **ORANGE** vent violent et **JAUNE** orages

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et des services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo France.



Une tempête nommée "Claudio" passera au large de la Bretagne en soirée de lundi et première partie de nuit de lundi à mardi puis au large du Cotentin en seconde partie de nuit. A son passage, le vent de sud-ouest à ouest se renforcera fortement pendant quelques heures (2 à 3 heures sur les départements bretons en vigilance orange, 4 à 5h sur le département de la Manche). On attend : - sur les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor : des rafales de 90 à 100 km/h (localement 110 km) dans les terres, 110 à 130 km/h le long des côtes ; - sur le département du Morbihan : des rafales de 90 à 100 km/h (localement 110 km/h) dans les terres, 110 à 120 km/h le long des côtes ; - sur le département de la Manche : des rafales de 100 à 110 km/h dans les terres, 110 à 130 km/h le long des côtes.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
La Météo : www.meteofrance.com
Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 31 octobre 2022 à 9h30

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet de Brest

signé

Jean-Philippe SETBON